

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal

N° de résolution ou annotations

**Mardi 12 juillet 2022, 19 h, au bâtiment de services du
parc des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Dominic Morin, Conseiller du district 3
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

En l'absence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, Mme Caroline Nadeau.

**1. Résolution 206-07-2022
Ouverture de la séance**

À 19h, la mairesse Mme France Fortier, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

**2. Résolution 207-07-2022
Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI

3. Mot du conseil municipal

FINANCES

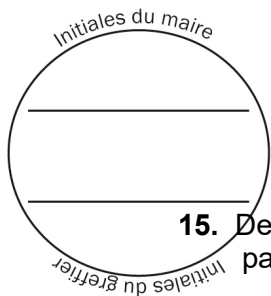
4. Adoption des comptes
5. Demandes de paiement FIMEAU
6. Acceptation provisoire pour le développement Petite Europe - Prolongement de la rue des Alpes
7. Libération des paiements aux fournisseurs pour la période du 15 juillet au 29 août 2022
8. Désignation de signataires - Prêt de locaux Friperie

GREFFE

9. Modification au calendrier de la tenue des séances du conseil municipal 2022
10. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022

URBANISME

11. Demande de dérogation mineure pour le 11, rue Dionne (lot 5 586 349)
12. Demande de PIIA 614-11 gestion des eaux pluviales - Projet Hameau de la Montmorency
13. Demande de PIIA 614-11 pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 m² au 51, rue du Centre
14. Demande d'addenda au PIIA 2022-0035 pour le 443, avenue Sainte-Brigitte



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

15. Demande de PIIA 840-18 pour la transformation d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial supérieur situé au 181, rue Labranche

16. Premier projet de résolution (PPR) visant à autoriser la construction d'un logement d'appoint et d'un garage pour l'immeuble situé au 79, rue du Calvaire

N° de résolution ou annotation

LOISIRS

17. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour la Tournée Skate for fun de la Maison des jeunes La Barak

18. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) 2022-2024 – Volet 2

19. Demande d'aide financière dans le cadre d'une initiative citoyenne - Festival de la lanterne 2022

20. ~~Demande d'aide financière dans le cadre d'une initiative citoyenne – Tournoi de balle~~

TRAVAUX PUBLICS

21. Adjudication de contrat de gré à gré pour réfection d'une portion de l'avenue Nord à P.E. Pageau

RESSOURCES HUMAINES

22. Octroi de mandat à Action Miro pour un programme de formation et de coaching pour l'optimisation de la structure organisationnelle de la Ville et autorisation de signature de l'entente avec Service Québec.

23. Embauche de surveillants-appariteurs

24. Embauche du personnel d'animation pour le programme de camp de jour de l'été 2022 (Suite)

25. Nomination de Caroline Nadeau à titre de directrice des affaires municipales et greffière, poste cadre, à temps plein

26. Embauche de Philippe Marceau-Loranger à titre de conseiller en gestion contractuelle et greffier adjoint, poste cadre, à temps plein

27. Nomination de Mme Caroline Letarte à titre d'adjointe administrative à la direction générale, greffe et mairie, régulier, à temps plein

28. Nomination de Kevin Rousseau à titre de contremaître des travaux publics – division parcs, espaces verts, loisirs et bâtiments, poste cadre, à temps plein

PÉRIODE DE QUESTIONS

29. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

30. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

3. **Mot du conseil municipal**

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

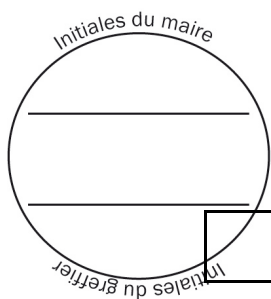
FINANCES

4. **Résolution 208-07-2022
Adoption des comptes**

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

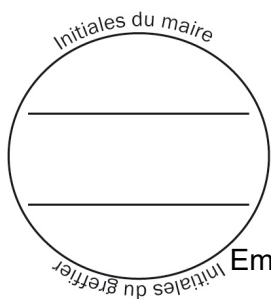
- De recevoir les comptes produits en date du 12 juillet 2022 d'une somme de **1 078 547.60\$**;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :
-



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

EFFETS PRÉSENTÉS DU 12 JUILLET 2022

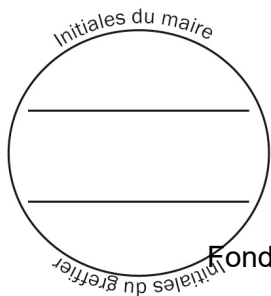
N° de résolution ou annotations		
	365 E .PRO	5 012.91 \$
	A.T.P.A.-Chapitre du Québec	264.44 \$
	Académie Saint-Bernard	747.57 \$
	Accent Contrôles Électroniques inc.	4 719.15 \$
	Adobe inc.	78.14 \$
	Aebi Schmidt Canada Inc.	262 524.39 \$
	Air liquide Canada inc.	331.05 \$
	Alexandre Savard	1 000.00 \$
	Alimentation Sainte-Brigitte	738.47 \$
	Amazon	78.25 \$
	Apple	4.59 \$
	Aquamerik inc.	2 094.50 \$
	Arbre-Évolution Coop de Solidarité	24 093.01 \$
	Ass.gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec	178.44 \$
	Association des Bibliothèques Publiques du Québec	395.00 \$
	Association des camps du Québec	247.20 \$
	Atelier d'Usinage Chauveau Inc	607.77 \$
	Audrey Girard	40.00 \$
	Avantis Coopérative	14.89 \$
	Batteries Expert	160.53 \$
	Bell Mobilité Cellulaire	865.11 \$
	Emloyé # 267	68.27 \$
	Boulet Dépôt Inc.	673.15 \$
	Emloyé # 274	67.06 \$
	Bureau en gros	70.09 \$
	BZ INC.	4 457.58 \$
	C.A.F. Fortier excavation	6 321.97 \$
	C.C.A.P.	381.49 \$
	Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. / Avocats	2 073.77 \$
	Canac	1 457.14 \$
	Canadian Tire #180	27.51 \$
	Carrières Québec Inc	931.77 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

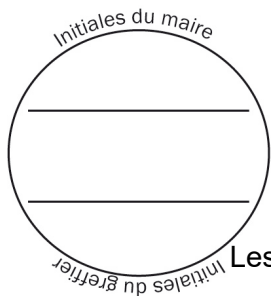
Employé # 515	0.00 \$
Employé # 437	14.50 \$
Centre récréotouristique des Hautes-Terres	750.00 \$
Centre récréotouristique des Hautes-Terres	5 261.26 \$
CGR PROCÉDÉ	1 566.83 \$
CIBC Costco Mastercard	221.53 \$
CONFIAN	615.64 \$
Construction CRD inc.	1 000.00 \$
CONSTRUCTION RICHARD CHABOT INC.	2 677.58 \$
Côté Fleury	239.21 \$
Créapub Design	563.38 \$
Croisières A.M.L.	1 698.14 \$
CTM Québec inc.	229.38 \$
Employé # 754	290.88 \$
Dan électrique inc.	2 011.48 \$
David Fortin	895.00 \$
Dayna Villeneuve	672.60 \$
DBO EXPERT	1 599.30 \$
Desharnais centre du camion	131.07 \$
Diane Banville	50.00 \$
Diffusion culturelle	38 250.00 \$
Dollarama S.E.C.	282.20 \$
Drapeaux et Bannières L'Étendard inc.	358.69 \$
Eddynet inc.	1 107.88 \$
Éducazoo	419.66 \$
Emco Ltée	8 104.62 \$
Englobe Environnement inc.	7 020.73 \$
Entreprise GNP inc.	291 007.21 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	4 829.25 \$
Etaltech	281.69 \$
Eurofins Environex	534.92 \$
Fédération québécoise des municipalités	-1 844.66 \$
Fliptop Inc.	465.65 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

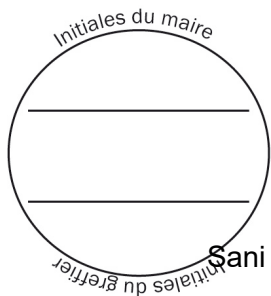
Fonds d'information sur le territoire	485.00 \$
Fournitures de bureau Denis	480.37 \$
Francis Vachon - Photojournaliste	1 092.26 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	344.93 \$
Frédéric Gallant	537.50 \$
Employé # 337	499.45 \$
Garda World	387.26 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	1 093.37 \$
Gravel Bernier Vaillancourt	2 776.28 \$
Groupe Akifer inc.	3 968.94 \$
Groupe financier AGA inc.	1 302.90 \$
Groupe Négotel inc.	600.85 \$
Groupe Pub Action	1 272.21 \$
Guillaume Bédard	375.00 \$
Guillaume Bédard	375.00 \$
Husky Neige Inc.	15 777.76 \$
Hydro Québec	24 548.04 \$
IGA 8162	856.67 \$
Impression Couleur	221.90 \$
Imprimerie Sociale	801.38 \$
Javel Bois-Francis inc.	1 390.32 \$
Jean-Daniel Lapointe	1 000.00 \$
L'Ange Gardien Ford	3 402.33 \$
Le Glacier Nordique	114.97 \$
Le Lavallois	317.07 \$
Le Lavallois	52.50 \$
Le Lavallois	61.62 \$
Le Lavallois	93.41 \$
Le Lavallois	94.40 \$
Le Réseau d'information Municipale du Québec	724.34 \$
Le Soleil	14.89 \$
Léandre Fortin	50.00 \$
Les entreprises Gaston Clavet inc.	2 391.48 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Les huiles Desroches inc.	4 665.09 \$
Les libraires	37.98 \$
Les Pétroles Irving inc.	264.17 \$
Lumen	267.66 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	12 904.61 \$
Macpek Inc	256.57 \$
Maison des Jeunes La Barak (annulation réquisition de juin)	-18 750.00 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	3 542.75 \$
Matériaux Paysagers Savaria Itée	2 980.39 \$
Maxime Beaulieu	400.00 \$
McDonald	6.69 \$
McKINNON	196.61 \$
MEC Consultants inc.	3 866.05 \$
Michel Larouche, consultant RH Inc.	367.92 \$
Microsoft	1 055.37 \$
Ministre du Revenu du Québec	89 506.06 \$
Mobile Snap Beauport	23.00 \$
Municipalité de Lac Beauport	1 745.87 \$
Paragone inc.	200.02 \$
Paré, Ouellet Bigouette & associés	71.14 \$
PEEQ Construction Inc.	4 185.09 \$
Performdance - École de danse	2 173.03 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	200.00 \$
Philippe Girard	1 000.00 \$
Philippe Héon	869.97 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	651.30 \$
Proludik	2 371.93 \$
Receveur Général du Canada	36 820.97 \$
Régulvar	682.39 \$
Renée Fortin	200.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	22 124.74 \$
Sané solutions	1 006.03 \$
Sani Bleu	396.66 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

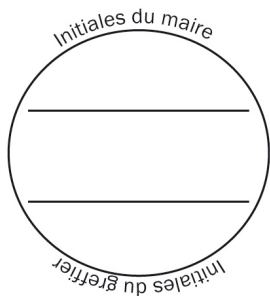
N° de résolution ou annotations

Sani Charlevoix inc.	2 446.10 \$
Sani John Inc.	793.26 \$
Sani Orléans inc.	848.52 \$
Sani-Terre Environnement inc.	55 665.47 \$
Sébastien Marquis	1 000.00 \$
SH MACHINERIE INC.	24 999.99 \$
Simon Vallée	1 139.00 \$
SINTRA INC.	4 698.24 \$
Solution Mécanique Diésel	2 069.78 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	913.59 \$
S-Pace signalétique inc	9 157.98 \$
Subway	74.15 \$
Subway	84.87 \$
Sylvain Leblanc Productions Noeud Papillon	1 121.01 \$
Tim Hortons	53.97 \$
Tinkscape Limited	36.60 \$
Toromont Cat	491.44 \$
Traiteur Alpin	293.83 \$
TRIVIUM	2 448.86 \$
Ville de Québec	32 184.60 \$
Visa Desjardins (ristourne annuelle)	-428.04 \$
Voltec Ltée	2 182.78 \$
William Jones	23.76 \$
WP Engine	39.67 \$
Wurth Canada Limited	332.88 \$
Yao Adou Franck	50.00 \$
Total des effets présentés au conseil du 12 juillet 2022	1 078 547.60 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

5. Résolution 209-07-2022

N° de résolution ou Demanda de pagamento FIMEAU

Considérant que Pluritec a attesté la conformité des travaux effectués sur les rues de l'Aqueduc, de la Fabrique et des Dunes et a délivré un certificat d'acceptation provisoire partielle en respect des documents contractuels;

Considérant que la Ville a obtenu la recommandation de paiement #6 de Pluritec favorable au paiement de la somme de 253 104.77 \$;

Considérant que le montant de la retenue contractuelle conservé est suffisamment important pour couvrir la valeur des déficiences à être complétés par G.N.P;

Considérant que le montant de la retenue contractuelle continuera d'augmenter avec les travaux réalisés en 2022 sur l'avenue Sainte-Brigitte;

Considérant que les travaux sont effectués provisoirement à la satisfaction du Service des travaux publics;

Sur la proposition Mme la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu:

- De procéder au paiement pour un montant de 253 104.77 \$ avant les taxes applicables;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

6. Résolution 210-07-2022

Acceptation provisoire pour le développement Petite Europe - Prolongement de la rue des Alpes et Carpates

Considérant qu'un protocole d'entente est intervenu entre le promoteur et la Ville pour la mise en place des rues des Alpes et Carpates et que ces infrastructures ont été testées et répondent au standard requis;

Considérant que la Ville doit accepter de façon provisoire les travaux de voirie ainsi que de conduites d'eau potable et d'égout sur les rues des Alpes et Carpates;

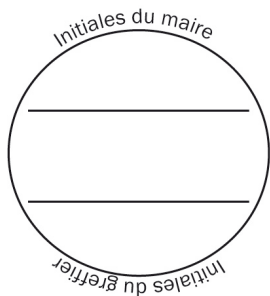
Considérant la recommandation positive du Service de l'aménagement du territoire et du Service des travaux publics;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- Que la Ville prenne acte de la réception provisoire des travaux de voirie ainsi que des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues des Alpes et Carpates conformément au protocole d'entente intervenu entre les parties en vertu de la Résolution 109-04-2022.
- D'autoriser la directrice du Service des finances a procéder aux décaissement des garanties bancaires conformément au protocole d'entente intervenu entre les parties en vertu de la Résolution 109-04-2022.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

7. **Résolution 211-07-2022**

Libération des paiements aux fournisseurs pour la période du 13 juillet au 29 août 2022

Considérant que la liste des paiements aux fournisseurs doit être approuvée par le Conseil avant que lesdits paiements soient libérés;

Considérant la période de 6 semaines entre les séances ordinaires du Conseil municipal du 13 juillet 2022 et du 30 août 2022;

Considérant que cette période inhabituelle pourrait occasionner des retards dans les paiements aux fournisseurs;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu:

- D'autoriser Mme Ariane Tremblay, directrice du service des Finances et trésorière, à libérer les chèques aux fournisseurs entre le 13 juillet 2022 et le 29 août 2022 sans autorisation préalable du Conseil.
- La liste des chèques ainsi libérés sera ratifiée par le Conseil à la séance ordinaire du 30 août 2022.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

8. **Résolution 212-07-2022**

Désignation de signataires - Prêt de locaux Friperie

Considérant que les besoins de la friperie ont évolué à travers les années et que l'organisme a besoin de plus d'espace;

Considérant qu'une entente était intervenue en février 2019 et portait le numéro ENT2019-001 et qu'il y a lieu de la modifier pour qu'elle corresponde aux nouveaux besoins;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu:

- De désigner la mairesse Mme France Fortier et le directeur général M. Marc Proulx ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents;
- De ratifier l'entente au conseil municipal lorsque celle-ci sera signée par les parties.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

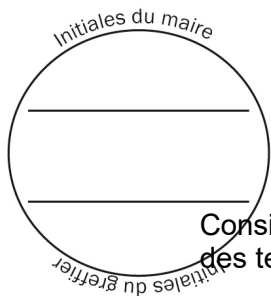
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

GREFFE

9. **Résolution 213-07-2022**

Modification au calendrier de la tenue des séances du conseil municipal 2022

Considérant que certains membres du conseil municipal ont manifesté le désir de reporter la séance du conseil du mois d'août;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que le Règlement 807-17 à son article 5.2 autorise la modification du calendrier des tenues des séances du conseil municipal par résolution;

Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De reporter la séance du 16 août 2022 au 30 août 2022 conformément au Règlement 807-17 et afficher la résolution au 175, rue des Saphirs.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

10. Résolution 214-07-2022

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022

Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier

Il est résolu :

- D'adopter et signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

11. Résolution 216-07-2022

Demande de dérogation mineure pour le 11, rue Dionne (lot 5 586 349)

Considérant que la demande de dérogation mineure a été déposée le 15 juin 2022 sous le numéro 2022-0038 et qu'elle vise à rendre réputé conforme l'implantation d'un bâtiment principal au 11, rue Dionne situé à 5,83 mètres de la ligne avant au lieu d'au moins 7,62 mètres, et ce, tel que mentionné à l'article 4.5.1 du Règlement 455-04 – Règlement de zonage, grille des spécifications pour la zone HB-17;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande;

Considérant que les travaux en cause ont fait l'objet d'un permis de construction;

Considérant que l'application de la réglementation cause préjudice au requérant qui souhaite conclure une transaction immobilière;

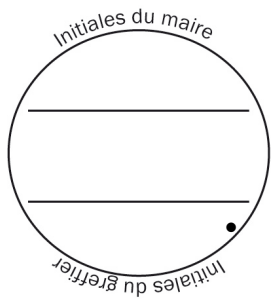
Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que la demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 21 juin 2022. et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2022-0038.

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

D'accepter la demande de dérogation mineure et de rendre réputé conforme l'implantation d'un bâtiment principal au 11, rue Dionne situé à 5,83 mètres de la ligne avant au lieu d'au moins 7,62 mètres, et ce, tel que mentionné à l'article 4.5.1 du Règlement 455-04 – Règlement de zonage, grille des spécifications pour la zone HB-17, conformément aux documents soumis au CCU le 21 juin 2022;

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. Résolution 217-07-2022

Demande de PIIA 614-11 gestion des eaux pluviales - Projet Hameau de la Montmorency

Considérant la demande de PIIA 2022-0036 déposée le 31 mai 2022;

Considérant que la demande vise le prolongement de la rue privée du Cormoran et des allées de circulation privées du projet Hameau de la Montmorency, et qu'elle est assujettie au règlement relatif aux PIIA 614-11 découlant du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA 2022-0036;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2022-0036, pour le prolongement de la rue privée du Cormoran et des allées de circulation privées du projet Hameau de la Montmorency, conformément aux documents soumis au CCU le 21 juin 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
et en abstention de M. le conseiller Charles Morissette
Adoptée à la majorité des conseillers**

13. Résolution 218-07-2022

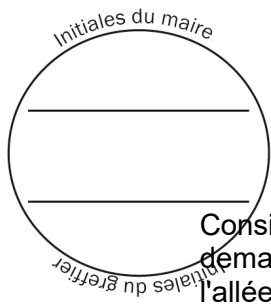
Demande de PIIA 614-11 pour l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 m² au 51, rue du Centre

Considérant la demande de PIIA no 2022-0039 déposée le 15 juin 2022;

Considérant que la demande vise à l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 51, rue du Centre et que cette demande est assujettie à l'article 5.1.5 du Règlement relatif aux PIIA 614-11 découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41d;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2022-0039 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 51, rue du Centre, conformément aux documents soumis au CCU le 21 juin 2022 :

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA no 2022-0039 pour l'aménagement d'une aire de stationnement (incluant l'allée d'accès) de plus de 150 mètres carrés au 51, rue du Centre, conformément aux documents soumis au CCU le 21 juin 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. Résolution 219-07-2022

Demande d'addenda au PIIA 2022-0035 pour le 443, avenue Sainte-Brigitte

Considérant la demande d'addenda au PIIA no2022-0035 déposée le 15 juin 2022;

Considérant que la demande vise le remplacement d'une enseigne et d'une marquise commerciales situées à l'intérieur du noyau villageois au 443, avenue Sainte-Brigitte, et qu'elle est assujettie au chapitre 10 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;*

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande d'addenda au PIIA no2022-0035;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- D'autoriser la demande d'addenda au PIIA no2022-0035 pour le remplacement d'une enseigne et d'une marquise commerciales situées à l'intérieur du noyau villageois au 443, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux documents soumis au CCU le 21 juin 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

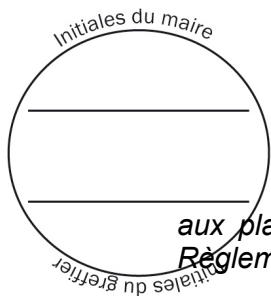
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. Résolution 220-07-2022

Demande de PIIA 840-18 pour la transformation d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial supérieur situé au 181, rue Labranche

Considérant la demande de PIIA 2022-0037 déposée le 9 juin 2022;

Considérant que la demande vise la rénovation d'un bâtiment principal situé au 181, rue Labranche et qu'elle est assujettie au chapitre 7 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif*



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), abrogeant et remplaçant le
Règlement 712-14;

N° de résolution ou de motion :
Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a
été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la
demande de PIIA 2022-0037;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- D'autoriser la demande de PIIA 2022-0037, pour la rénovation d'un bâtiment principal
situé au 181, rue Labranche, conformément aux documents soumis au CCU le 21
juin 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer
les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la
conseillère Michèle Dufresne

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
M. le conseiller Mathieu Thomassin s'est abstenu de voter
Adoptée à la majorité des conseillers

16. Résolution 221-07-2022

Premier projet de résolution (PPR) visant à autoriser la construction d'un logement d'appoint et d'un garage pour l'immeuble situé au 79, rue du Calvaire

Considérant qu'une demande visant à autoriser la construction d'un logement d'appoint et
d'un garage;

Considérant que présentement, l'immeuble consiste en une résidence unifamiliale isolée et qu'il
s'agit d'ailleurs du seul usage résidentiel autorisé à la zone HA-2;

Considérant que l'objectif visé par la construction d'un logement d'appoint implanté de la
manière proposée (et non conforme au règlement de zonage) est de pouvoir y loger une
personne à mobilité réduite. Le logement, entièrement au niveau rez-de-chaussée et adjacent
au garage (à agrandir) permet une mobilisation sécuritaire et à l'abri des intempéries du
véhicule au logement. De plus, cette configuration facilite l'aspect bigénérationnel de
l'immeuble puisqu'il s'agit d'un projet familial;

Considérant que l'usage complémentaire ne vise que les activités de service et non de
vente au détail;

Considérant qu'il s'agit d'un projet admissible en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement
concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un
immeuble* (PPCMOI);

Considérant que la demande vise à reconnaître la gestion de la mixité des usages
commerciaux et résidentiels;

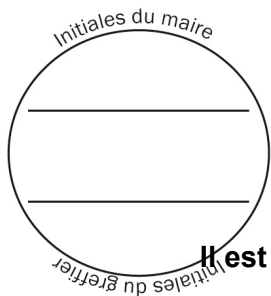
Considérant que la demande d'autorisation vise à autoriser un usage dérogatoire sur un
immeuble résidentiel, situé dans la zone HA-2, et que le projet est conforme aux objectifs
du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet s'intègre bien au terrain en termes d'implantation, de volumétrie,
de densité et d'aménagement;

Considérant que la demande d'autorisation du projet a fait l'objet d'une étude par le Comité
Consultatif d'Urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 21 juin 2022, et ce, en fonction des
critères d'évaluation applicables;

Considérant la recommandation favorable du CCU à la demande d'autorisation de ce projet;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante du présent premier projet de résolution;
- Que le Conseil accorde, conformément au Règlement 792-16 – *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation d'un projet particulier visant à visé par la construction d'un logement d'appoint implanté de la manière proposée (et non conforme au règlement de zonage) est de pouvoir y loger une personne à mobilité réduite. Le logement, entièrement au niveau rez-de-chaussée et adjacent au garage (à agrandir) permet une mobilisation sécuritaire et à l'abri des intempéries du véhicule au logement. De plus, cette configuration facilite l'aspect bigénérationnel de l'immeuble puisqu'il s'agit d'un projet familial;
- Qu'en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, les conditions suivantes doivent être remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :
 - Que tout agrandissement ou modification du bâtiment complémentaire doive faire l'objet d'une demande de permis;
 - Que le projet corresponde en tous points au projet soumis au CCU le 21 juin 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

17. Résolution 222-07-2022

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour la Tournée Skate for fun de la Maison des jeunes La Barak

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant de l'organisme Maison des jeunes La Barak;

Considérant que la demande d'aide financière vise à l'organisation d'une compétition de skateboard, soit la Tournée Skate For Fun qui se tiendra le 10 septembre prochain au skate-park de 13 h à 16 h;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;

Sur la proposition du conseiller M. Dominic Morin

Il est résolu :

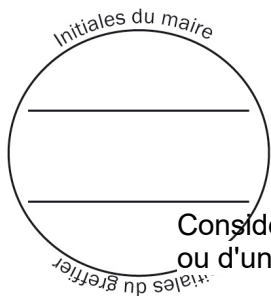
- D'accorder une aide financière de 750 \$ à l'organisme Maison des jeunes La Barak pour l'organisation d'une compétition de skateboard, soit la Tournée Skate For Fun qui se tiendra le 10 septembre prochain au skate-park de 13 h à 16 h, conformément à la *politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. Résolution 223-07-2022

Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) 2022-2024 – Volet 2



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que ce volet s'inscrit dans le prolongement de l'élaboration d'un plan d'action ou d'une politique en matière de sécurité;

N° de résolution ou :

Considérant que le programme vise à soutenir la mise en place d'une ou de plusieurs mesures préventives pour trouver des solutions à un problème prioritaire de sécurité au sein d'un milieu. La mesure proposée par la ville doit découler d'un plan d'action ou d'une politique existant en matière de sécurité et de mieux-être collectif;

Considérant que la Ville doit confirmer sa participation financière sur deux ans, soit un montant de 15 000 \$ pour 2023 et un autre 15 000\$ pour l'année 2024 pour la mise en place d'actions relatives au Volet 2 du programme;

Sur la proposition du conseiller M. Dominic Morin

Il est résolu:

- Que le conseil autorise Madame Nathalie Gagnon, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, à déposer une demande pour le Volet 2 du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) 2022-2024 et à signer les documents afférents.
- Poste budgétaire : 02-702-90-970
- Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique .

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. Résolution 224-07-2022

Demande d'aide financière dans le cadre d'une initiative citoyenne - Festival de la lanterne 2022

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2022, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté;

Considérant que la Ville a reçu une demande de Mme Gaby Tessier pour la réalisation d'un Festival de la lanterne au parc Richelieu le samedi 1^{er} octobre de 18 h 30 à 21 h 30 en complémentarité à la Fête des montagnes qui aura lieu les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre;

Considérant qu'un premier versement de 375 \$ sera remis dans la semaine du 22 août 2022 et qu'un deuxième versement de 375 \$ sera remis lors du dépôt du rapport de l'événement (maximum 3 mois après l'événement);

Sur la proposition du conseiller M. Dominic Morin

Il est résolu :

- D'octroyer une aide financière de 750 \$ à Mme Gaby Tessier pour la réalisation d'un Festival de la lanterne au parc Richelieu le samedi 1^{er} octobre de 18 h 30 à 21 h 30;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

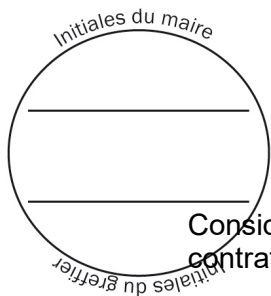
Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

21. Résolution 226-07-2022

Adjudication de contrat de gré à gré pour réfection d'une portion de l'avenue Sainte-Brigitte Nord à P.E. Pageau



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que notre Règlement sur la gestion contractuelle autorise l'adjudication de contrats de gré à gré en deçà de 50 000 \$;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée et que le prix de l'entreprise P.E. Pageau est de 48 806 \$ avant les taxes applicables afin de refaire l'asphaltage sur une portion de l'avenue Sainte-Brigitte Nord, plus précisément entre la rue du Grand-Fond et Cormoran;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu:

- D'adjuger le contrat de réfection de pavage à P.E. Pageau au montant de 48 806 \$ avant les taxes applicables;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

22. Résolution 227-07-2022

Octroi de mandat à Action Miro pour un programme de formation et de coaching pour l'optimisation de la structure organisationnelle de la Ville et autorisation de signature de l'entente avec Service Québec.

Considérant que la Ville souhaite optimiser sa structure organisationnelle;

Considérant l'offre de services déposée par la firme Action MIRO;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines;

Sur la proposition de conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à Action Miro pour un programme complet de coaching et de développement d'outils RH, sur une période de 30 semaines, pour un montant total 29 400,00 \$, avant les taxes applicables;
- D'autoriser la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines à signer les documents afférents au mandat et à la demande d'aide financière auprès d'Emploi-Québec.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

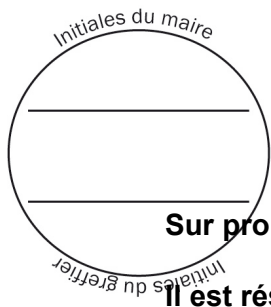
23. Résolution 228-07-2022

Embauche de surveillants-appariteurs

Considérant les besoins du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de procéder à l'embauche de trois (3) surveillants-appariteurs pour la période estivale 2022, pour assurer une présence à chacun des emplacements où se déroulent des activités de loisirs offertes par la Ville;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Sur proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

N° de résolution ou annotation : **De procéder à l'embauche de Mmes Noémie Giroux, Maria Sauvé et Sarah-Jeanne Dorion, à titre de surveillantes-apparitrices, à temps partiel, de façon temporaire, pour une période indéterminée, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur;**

- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. Résolution 229-07-2022

Embauche du personnel d'animation pour le programme de camp de jour de l'été 2022 (Suite)

Considérant que le camp de jour de l'été 2022 se déroulera du 4 juillet au 19 août 2022;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire :

Sur la proposition conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour de l'été 2022, se déroulant du 4 juillet au 19 août 2022 :

Aides-animateurs (3) Animateurs réguliers (2)

Angéline Girard

Koralie Blain

Léo Noël

Maria Zaaboul

Clément Julien

- Que les embauches des animateurs soient conditionnelles à la réussite de la partie théorique de la certification du diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice sur service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à signer les documents afférents

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. Résolution 230-07-2022

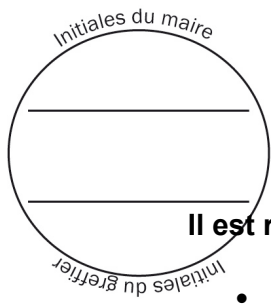
Nomination de Caroline Nadeau à titre de directrice des affaires municipales et greffière, poste cadre, à temps plein

Considérant la nouvelle structure du département des affaires municipales et du greffe;

Considérant la création du nouveau poste de conseiller en gestion contractuelle et greffier adjoint, étant un poste cadre de soutien relevant de Mme Nadeau;

Considérant la recommandation favorable du directeur général et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition conseiller M. Mathieu Thomassin



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Il est résolu

- De nommer Mme Caroline Nadeau, à titre de directrice des affaires municipales et greffière, poste cadre, à temps plein, suivant les dispositions du *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 n°CC-19-24* ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. Résolution 231-07-2022

Embauche de Philippe Marceau-Loranger à titre de conseiller en gestion contractuelle et greffier adjoint, poste cadre, à temps plein

Considérant les besoins du département des affaires municipales et du greffe;

Considérant que la candidature de M. Philippe Marceau-Loranger répond à l'ensemble des exigences du poste;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection :

Sur la proposition conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Philippe Marceau-Loranger, à titre de conseiller en gestion contractuelle et greffier adjoint, poste cadre, régulier, à temps plein (35 heures), suivant les dispositions du *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 n°CC-19-24*;
- D'adopter l'*Avenant 1 – Philippe Marceau-Loranger* traitant des conditions qui lui sont propres, en complémentarité au *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 n°CC-19-24*;
- Que les conditions de travail soient celles stipulées dans le *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 n°CC-19-24* et dans l'*Avenant 1 – Philippe Marceau-Loranger*;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. Résolution 232-07-2022

Nomination de Mme Caroline Letarte à titre d'adjointe administrative à la direction générale, greffe et mairie, régulier, à temps plein

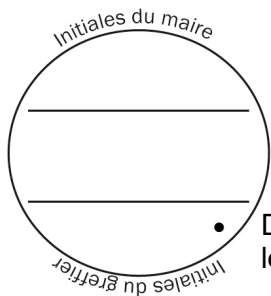
Considérant la nouvelle structure au sein du département des affaires municipales et du greffe;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- De nommer Mme Caroline Letarte, à titre d'adjointe administrative à la direction générale, greffe et mairie, régulière, à temps plein, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**28. Résolution 233-07-2022
Nomination de Kevin Rousseau à titre de contremaître des travaux publics – division
parcs, espaces verts, loisirs et bâtiments, poste cadre, à temps plein**

Considérant qu'un poste de contremaître au Service des travaux publics volet parcs et bâtiment a été ouvert et que trois candidats ont été rencontrés en entrevue;

Considérant que M. Kevin Rousseau est celui qui s'est le plus démarqué lors de cette sélection et qu'il est déjà à l'emploi de la Ville au poste de technicien civile;

Considérant que ce poste est régi selon le contrat des conditions de travail du personnels cadres de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Sur la proposition de conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

D'embaucher M. Kevin Rousseau au poste de contremaître au Service des travaux publics volet parcs et bâtiments quarante heures semaines selon les conditions du contrat de travail des employés cadres de Sainte-Brigitte-de-Laval;

- D'autoriser la directrice générale à signer les documents afférents dont les avenants au contrat;

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

**29. Résolution 234-07-2022
Période de questions**

À 19 h 25, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

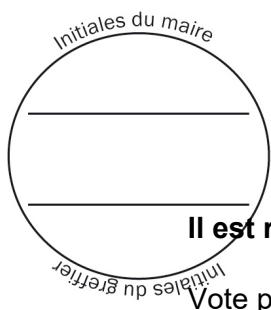
La période de questions s'est terminée à 19 h 45

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

**30. Résolution 235-07-2022
Levée de la séance**

Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Il est résolu de lever la séance à 19 h 45.

Vote pour : M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Signature de la mairesse

Signature de la greffière